

organisme, je pense que nous pourrions avoir une bonne constitution.

Pendant que ces pensées me trottent dans la tête, je me remémore les moments où il a été question de la constitution depuis que je siège à la Chambre. J'ai lu un document où l'on prévenait le premier ministre (M. Trudeau) ainsi que son gouvernement qu'il était peu probable que les partenaires de la confédération acceptent la proposition fédérale ou accèdent entièrement aux vœux du premier ministre, et c'est pourquoi il a fallu faire de la conférence des premiers ministres de septembre une entreprise de propagande pour convaincre le public canadien que les coupables étaient les provinces et non le gouvernement fédéral.

Ensuite, dans ce document de 59 pages, on conseille au gouvernement d'agir rapidement pour imposer ces idées car l'opposition pourrait grandir s'il tardait trop. J'appelle cela la stratégie de la rapidité et du secret. En premier lieu, on a imposé le baillon à la Chambre des communes après un débat de 24 heures sur la constitution du Canada. La guillotine est tombée après un seul jour complet de débat. Cela correspond à la stratégie de la rapidité et du secret.

Ensuite, la résolution a été renvoyée au comité. Le comité comprenait 15 libéraux, 2 néo-démocrates et 8 conservateurs. Le document préconisait cette étape vu qu'il serait assez facile de manipuler le comité. Nous croyons que les comités sont leurs propres maîtres et que la majorité doit l'emporter, mais comme 15 votes allaient au gouvernement et 10 à l'opposition, on voit bien qui contrôlait la situation. Ce contrôle fut-il exercé? Oui, d'après moi.

On nous a d'abord imposé un délai de 30 jours, ainsi que de longues heures de séance sans télévision ni télédiffusion. Les gens ont fini par se fatiguer. De peine et de misère, nous avons obtenu de légères modifications. Cependant, dans la coulisse, on contrôlait le choix des témoins ainsi que la durée de leur témoignage. Nous étions sans cesse menacés de la guillotine. Bien que j'aie participé aux longues séances du comité, je n'en suis nullement fier. J'éprouve plutôt un sentiment de honte parce qu'une institution libre et démocratique comme le parlement du Canada m'a obligé à participer à une entreprise qui s'apparentait plus à une comédie qu'à une véritable quête de la vérité.

• (1750)

J'étais là et j'ai entendu le député de Provencher (M. Epp) et d'autres députés de notre parti proposer des amendements, et avant même qu'ils aient terminé, le ministre de la Justice précisait si le gouvernement les acceptait ou non. Avant même qu'ils aient fait valoir leurs arguments, et démontré que la modification était bien fondée le ministre décidait si le gouvernement allait l'approuver ou non, et les 15 députés votaient comme en avait décidé le ministre de la Justice.

Une voix: Quelle honte!

M. Hawkes: Ils ont ensuite eu l'impudence de venir dire à la Chambre qu'il s'agissait là d'une résolution parrainée par le Parlement du Canada. Il n'en est rien; il s'agit d'une initiative du gouvernement appuyée par les ministériels et certains de leurs associés du NPD.

La constitution

Au début d'octobre, j'ai été très fier d'entendre le leader de notre parti dire à la télévision à tout le pays que c'était là une mauvaise mesure législative. C'était un jeudi soir. Le leader du NPD (M. Broadbent) et le premier ministre (M. Trudeau) ont dit qu'elle était bonne. Mais qu'en est-il au juste, monsieur l'Orateur?

Nous sommes aujourd'hui en train d'étudier une résolution à la Chambre. La résolution que nous avons vue au début d'octobre comptait 59 articles. La résolution que nous étudions maintenant comprend 68 amendements, dont 67 ont été apportés au comité, et un autre qu'on a apporté depuis et que personne ne semble avoir remarqué. Que signifie un amendement? Il signifie, quand il est accepté par le gouvernement, que ce dernier reconnaît son erreur. Le gouvernement a consenti à admettre 67 erreurs dans un bill de 59 articles. Est-il jamais arrivé depuis que notre Parlement existe que l'on apporte 67 ou 68 amendements à un bill de 59 articles? C'était la pire mesure législative que le Parlement ait jamais étudiée, et c'est ce que le leader de notre parti a dit aux Canadiens.

J'ai entendu le leader du NPD dire l'autre jour à la Chambre que c'est maintenant la meilleure mesure que nous puissions formuler. Pourtant, le leader de ce parti et son caucus ont proposé 43 amendements à la résolution. Il voyait 43 erreurs dans le bill. On a adopté deux de ces amendements et on en a rejeté 41. Les Néo-démocrates auraient voulu apporter 41 amendements de plus et ils disent maintenant que ce bill est le meilleur que le pays puisse formuler. J'ai honte pour eux.

Si nous regardions autour de nous, nous constaterions aussi que dans le processus de négociations fédérales-provinciales prévues par la loi, l'ordre du jour prévoyait 12 points et que l'on s'est entendu en grande partie sur certaines questions comme les communications, les ressources sous-marines, les pêcheries et le droit familial. Ils sont convenus d'une formule d'amendement différente, ils ont adopté une disposition différente concernant la propriété des ressources, différentes de ce que nous trouvons dans cette résolution. Pourquoi cela? Pourquoi les néo-démocrates et les députés d'en face restent-ils là tranquillement, prêts à voter pour cette résolution quand ils savent, en fait, que l'essentiel d'une réforme constitutionnelle et la plupart des dispositions dont nous étions convenus n'y figurent pas? Cette résolution comporte un certain nombre de dispositions qui n'ont jamais fait l'objet d'un débat ou d'un accord.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé, monsieur l'Orateur. Lorsque j'ai pris la parole, je me demandais si je pourrais parler pendant quarante minutes. Je constate que je n'ai abordé qu'un tiers des questions que j'avais prévues dans mon discours d'aujourd'hui.

Une voix: Continuez.

M. Hawkes: Je suppose qu'en conclusion, il ne me reste qu'à dire aussi clairement et brièvement que possible que je suis convaincu que les habitants de ma province et de la plupart des provinces de l'Ouest ne voudront pas, à longue échéance, appartenir à une fédération qui les traite en sous-fifres. Ils ne voudront pas appartenir à un État unitaire. Ils veulent être partenaires au sein d'une fédération. Ils ne veulent pas être des victimes.